

Ceci est une copie d'une conversation entre ChatGPT et un utilisateur anonyme.

[Signaler la conversation](#)

Je souhaite que tu m'aides à réfléchir à une dissertation pour des études supérieures de droit français. L'exercice prend place dans le semestre consacré au droit des obligations. Le thème est : "l'autonomie de la volonté". Il est attendu une introduction qui définit les termes du sujet, replace la question dans son contexte législatif et jurisprudentiel, dégage une problématique. L'introduction se termine par l'annonce d'un plan, qui doit comporter deux parties I et II, chacune composée de deux sous-parties A et B. Je veux que, dans chaque sous-partie, figurent les idées principales qui devraient y être détaillées, sous forme de bullet points.

Parfait ! Voici une proposition structurée pour ton exercice de dissertation juridique sur « l'autonomie de la volonté » en droit des obligations :

Introduction

Accroche

« L'homme est né libre, et partout il est dans les fers » écrivait Rousseau. En droit privé, c'est précisément la croyance dans la liberté individuelle qui a servi de socle à l'édifice contractuel : chacun est réputé maître de ses engagements.

Définition des termes

- **Autonomie** : capacité d'un sujet de droit à se donner à lui-même ses propres règles.
- **Volonté** : manifestation consciente d'un individu, traduisant sa liberté de choix.
- **Autonomie de la volonté** : principe selon lequel la volonté des individus suffit à créer des obligations juridiques, sans intervention préalable du législateur.

Contexte

- Doctrine classique (XIXe siècle, Aubry et Rau, Saleilles, Planiol) : la volonté est la source principale des obligations, et la liberté contractuelle en est l'expression la plus pure.
- Codification : Code civil de 1804, art. 1101 s., consacre la liberté contractuelle mais

- avec peu de limites explicites.
- Évolutions jurisprudentielles et législatives : multiplication des contrôles de validité (clauses abusives, ordre public économique et social, dispositions protectrices du consommateur, obligations d'information, réforme de 2016).

Problématique

Comment concilier le principe fondateur de l'autonomie de la volonté avec les limites croissantes imposées par la société, l'économie et l'ordre public ?

Annonce du plan

Nous verrons que l'autonomie de la volonté est le fondement et la justification du droit des obligations (I), mais qu'elle connaît des limites substantielles qui en réduisent la portée pratique (II).

Plan détaillé

I – Le fondement de l'autonomie de la volonté dans le droit des obligations

A – La liberté contractuelle comme expression de l'autonomie de la volonté

- Liberté de conclure ou non un contrat (principe de non-contrainte).
- Liberté de choisir son cocontractant.
- Liberté de déterminer le contenu du contrat.
- Reconnaissance législative : art. 1102 C. civ. (« Chacun est libre de contracter ou de ne pas contracter, de choisir son cocontractant et de déterminer le contenu et la forme du contrat »).

B – La force obligatoire du contrat comme corollaire de l'autonomie de la volonté

- Pacta sunt servanda : le contrat fait la loi des parties (art. 1103 C. civ.).
- Le juge ne peut substituer sa volonté à celle des parties.
- Justification théorique : obligation morale transformée en obligation juridique (thèse volontariste).
- Stabilité et sécurité juridique garanties par le respect des engagements librement consentis.

II – Les limites à l'autonomie de la volonté

A – Les limites internes : la volonté n'est pas toujours libre

- Vices du consentement (erreur, dol, violence – art. 1130 s. C. civ.).

- Déséquilibres de pouvoir et de négociation (contrats d'adhésion).
- Illusion de liberté : situations économiques ou sociales contraignantes.

B – Les limites externes : la volonté doit se plier à l'ordre public

- Contrats contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs (art. 1162 C. civ.).
- Ordre public économique et social (protection des consommateurs, droit du travail, droit de la concurrence).
- Contrôle des clauses abusives (droit de la consommation, art. L.212-1 C. conso).
- Interventions du législateur et du juge pour rééquilibrer les rapports contractuels (réforme 2016, pouvoir du juge d'adapter certaines clauses – imprévision art. 1195 C. civ.).

👉 Veuux-tu que je développe une **version rédigée de l'introduction** (avec style académique complet, 20-25 lignes), ou préfères-tu que nous travaillions d'abord sur les **contenus détaillés des sous-parties** (jurisprudence, doctrine, références précises) pour te donner une base solide ?

Je voudrais illustrer la question de la protection des parties faibles grâce à quatre exemples tirés du champ du droit du numérique. Développe ces quatre exemples.

Très bonne idée : le champ du droit du numérique illustre parfaitement la tension entre l'autonomie de la volonté et la protection des parties faibles. Voici quatre exemples développés qui pourraient être intégrés dans ta dissertation (en II – B, sur les limites externes à l'autonomie de la volonté).

1. Les contrats de consommation en ligne et les clauses abusives

- Dans les contrats conclus sur internet (plateformes de vente, abonnements, services numériques), le consommateur adhère à des conditions générales rédigées unilatéralement par le professionnel.
- L'autonomie de la volonté est ici illusoire : le consommateur n'a pas la possibilité réelle de négocier.
- Le droit européen et français encadrent cette situation : directive 93/13/CEE et art.